

**COMPTE RENDU DE REUNION**  
Commission Santé Sécurité Qualité de Vie en Service (SQVS)  
18/11/2020 – En visioconférence

**I. MEMBRES PRESENTS**

Hervé TESNIERE, Patrick RACOUA, Thierry SENEZ, Marianne VASSEUR, Jean-Jacques BODELLE, Patrick HERTGEN, Audrey GENRE

**II. MEMBRES ABSENTS OU EXCUSES**

Georges SIKSIK, Didier POURRET, Sandrine FERBER, Bernard GUILLO, Alain TICHIT, Patrice CHAUDOUARD, Véronique SOUBELET, Didier RICHARD

**III. ORDRE DU JOUR COMPLET**

1. Echanges sur les diverses sollicitations reçues
2. Point sur les travaux de la commission
3. Tour d'actualité en santé sécurité qualité de vie en service
4. Echanges divers
5. Prochaine réunion

**IV. SUJET 1 –ECHANGES SUR LES DIVERSES SOLLICITATIONS RECUES**

**a. Demande portant sur les chaussants de sécurité**

Synthèse de la demande : La commission SSQVS a été destinataire d'un mail adressé par un SPP qui ne précise pas son département d'appartenance. Dans son mail, il explique avoir des problèmes de santé liés selon lui au port de chaussants de sécurité. Il sollicite la commission pour :

- Savoir si nous avons connaissance d'informations, études, rapport, recherches scientifiques sur les pathologies induites par le port permanent des chaussures de sécurité et plus particulièrement les TMS
- Si selon nous, des TMS engendrés par des chaussures de sécurité peuvent être reconnue en maladie professionnelle, malgré que la condition limitative du tableau 57 ne soit pas respectée.

- Si nous avons connaissance de cas de TMS reconnu au titre de congé longue maladie bien qu'ils ne soient pas sur la liste des maladies octroyant un congé longue maladie selon l'arrêté du 14 mars 1986.

Pour information, il est précisé que ce sapeur-pompier s'est également rapproché de la commission prévention MNSPF, bien qu'il n'y soit pas adhérent, pour obtenir des informations sur ce même sujet.

*Positionnement de la commission* : Après échange, au même titre que la commission prévention MNSPF, la commission SSQVS a estimé que cette demande ne relevait pas du champ de compétence de la commission. Cette situation n'est pas un cas isolé, c'est certes un sujet qui revient souvent au sein des départements, mais de nombreuses évolutions ont été réalisées sur ce sujet et des solutions peuvent être trouvées au niveau local. Il sera donc nécessaire de lui répondre dans ce sens et l'inviter à se rapprocher de ses interlocuteurs au niveau départemental (CHSCT, SSSM, Service QVS, Syndicat si nécessaire....)

#### **b. Demande portant sur une proposition de thèse sur les TMS**

*Synthèse de la demande* : Une interne en santé au travail à Lyon, en 2<sup>ème</sup> année, ayant travaillé auparavant avec la BSPP et le BMPM quand elle était militaire, souhaite orienter sa thèse sur les TMS au sein des sapeurs-pompiers. Sa directrice de thèse réalise des visites d'aptitudes au sein des pompiers du Rhône et serait susceptible de lui fournir un effectif et une population d'étude.

Ayant pris connaissance des livrets réalisés par la commission sur les TMS, elle souhaiterait s'entretenir à un membre de la commission pour lui apporter éventuellement des pistes sur des études à mener.

*Positionnement de la commission* :

Sur le volet des TMS, il a 2 sujets sous-jacents :

1. la santé physique et les TMS
2. la santé mentale et les TMS

Si sur le champ de la santé physique, de nombreuses études et travaux ont été réalisés depuis quelques années, il serait peut-être plus intéressant d'aller plus loin dans ce domaine avec la prise en compte de l'aspect mental/psychologique.

Il est convenu de proposer une visioconférence avec : Patrick RACOUA, Thierry SENEZ, Audrey GENRE et cette personne.

#### **c. Demande provenant d'un futur doctorant**

*Synthèse de la demande* : Un étudiant actuellement en master psychologie sociale, du travail et des organisations souhaiterait poursuivre ses études vers un doctorat en psychologie du travail aux horizons 2021 et envisage pour cela un contrat CIFRE. Il sollicite la commission pour savoir si nous sommes susceptibles de recruter un doctorant pour mener un travail de recherche dans le domaine de la santé au travail (prévention des risques psychosociaux, promotion de la qualité de vie au travail).

Positionnement de la commission : La commission SSQVS estime que ce profil est très intéressant par rapport au contexte actuel et aux sujets d'avenir et qu'il serait dommage de passer à côté. L'idéal serait une prise en charge par un échelon central (FNSPF, MNSPF, DGSCGC...) avec des points de chutes dans les départements pour avoir une typologie de SDIS différente. La commission SSQVS estime qu'à l'heure actuelle trop d'éléments sont manquants pour une proposition de positionnement. A cet effet, il est convenu de réaliser les actions suivantes :

1. Reprendre contact avec lui pour savoir : son département d'appartenance ? Lien avec le milieu pompier ? Comment a-t-il eu connaissance de la FNSPF, de cette commission ? S'il connaît les modalités/ conduites d'accompagnement pour la structure d'accueil (rémunération ? aide ? pilote ?...)
2. Faire des recherches de notre côté sur les modalités/ conduites d'accompagnement d'un tel contrat
3. Positionnement de la commission SSQVS à soumettre si besoin au CE FNSPF

## V. SUJET 2 – POINT SUR LES TRAVAUX DE LA COMMISSION

### a. Sortie du tome 20 des BD Les Pompiers

Ce tome consacré en grande partie aux nouveaux risques encourus par les SP durant leurs interventions (agressions, caillassage...) est paru le 14 octobre. Il contient le cahier pédagogique réalisé par la commission SSQVS.

Comme convenu dans le cadre de la convention de partenariat, 10 exemplaires ont été adressés à Audrey GENRE (5 pour la FNSPF - 5 pour la MNSPF).

Cet ouvrage présente sur sa couverture un autocollant avec le logo commun FNSPF/MNSPF/ODP.

Il n'est pas visualisable dans sa totalité sur des plateformes en ligne gratuitement étant donné que l'ouvrage est commercialisé. Un extrait est disponible sur le lien suivant : <https://reader.izneo.com/read/9782818976784?editeur=7&exiturl=https://www.bamboo.fr/bd-pompiers-les-tome-20-9782818976784.html>

### b. Recensement en cours pour les BD Prévention

Comme convenu, une nouvelle campagne de promotion des BD Prévention est en cours. Voici les principaux éléments :

- Tarif : 1.70€ HT/ex
- Seuil national à atteindre : 3500 ex par tome
- Date limite de commande : 15 Décembre
- Livraison et facturation : 1er semestre 2021
- A ce jour : les seuils nationaux sont loin d'être atteints. Des relances vont être réalisées. Chacun est invité à en informer ses réseaux respectifs.

### c. Vidéo Congrès

Pour l'ouverture du carrefour SSQVS du congrès national, la commission avait prévu de réaliser une vidéo-témoignages avec l'un des pompiers du SDIS78 ayant été touché par le COVID-19. Thierry SENEZ et Patrick RACOUA devait se caler pour définir 3-4 questions. Le congrès ayant été annulé, la réalisation de cette vidéo a été suspendue pour l'instant. Ce projet sera réactivé si le besoin s'en fait ressentir dans l'avenir.

## VI. SUJET 3 – TOUR D'ACTUALITE EN SSQVS

### a. Au niveau national

***Bibliothèque des pratiques SDIS Risque Routier*** : Dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action "santé, sécurité et qualité de vie en service" (SSQVS) des SDIS 2019-2023, le ministère de l'intérieur vient de publier l'édition 2020 de la bibliothèque des pratiques des SDIS relative à la prévention des risques routiers. Ce document sera envoyé à l'ensemble de la commission et est également accessible sur la plateforme « sécurité en service » du PNRS de l'ENSOSP :

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Securiteenservice/Actualites/EDITION-2020-Bibliotheque-des-pratiques-des-SDIS-relative-a-la-prevention-des-risques-routiers>

***Document Sofaxis*** : Sofaxis, courtier en assurance du monde territorial a sorti sa publication annuelle "Regard sur les risques professionnels et les accidents en service commandé dans les SDIS". Il y est fait référence aux livrets sur le risque routier. Ce document est téléchargeable sur le lien suivant :

<http://pnrs.ensosp.fr/Plateformes/Securiteenservice/Actualites/Regard-sur-les-risques-professionnels-et-les-accidents-en-service-commande>

***COVID-19 – reconnaissance comme Maladie Professionnelle pour les SP*** : Dans une réponse écrite apportée par le Directeur de la DGSCGC, il a été précisé que :

- Pour les SSP : le décret N°2020-1131 du 14 septembre 2020 relatif à la reconnaissance en maladie professionnelle des pathologies liées à une infection au SARS-CoV2 a posé les modalités de reconnaissance en maladie professionnelle des individus atteints de cette affection dans le cadre de leur activité professionnelle. Sont notamment concernés les travailleurs assurant le transport et l'accompagnement des personnes atteintes de la covid-19. A ce titre, les SPP accomplissant de telles missions, peuvent bénéficier, en tant que travailleurs de ce mécanisme.
- Pour les SPV : Les dispositions prévues par la loi N°91-1389 du 31 décembre 1991 permettent aux SPV ayant contracté la COVID-19 dans le cadre de leur engagement une prise en charge par exemple de leurs frais médicaux par un SDIS et de bénéficier d'indemnités, d'une allocation ou d'une rente d'invalidité calculées de manière similaire à celles des SPP.

## **b. Dans les régions, les réseaux, les commission et groupes de travail respectifs**

Patrick RACOUA précise que d'ici la fin d'année devrait paraître une évolution de textes sur les épreuves physiques des sapeurs-pompiers. La sortie de ce texte engendrera des conséquences sur :

- Les conditions de recrutement des SPV et SPP,
- Les conditions de formation des SP,
- La titularisation,
- Le suivi périodique des sapeurs-pompiers,
- Les visites médicales d'aptitudes.

Des réunions ont actuellement lieu avec la commission sport, le CE FNSPF sur ce sujet pour présenter le contexte de la commande.

Notre commission SSQVS devrait s'intéresser à ce sujet car c'est une démarche globale de modification au sein des SDIS et qu'il y est question de :

- Santé avec prise en compte d'indicateurs
- Sécurité avec lien avec l'aptitude physique

Reste à définir de quelle façon?

La commission n'ayant pas fini d'approfondir le point de cet ordre du jour, une nouvelle date de commission est d'ores et déjà prévue pour :

- Finaliser le tour de table sur les sujets d'actualité dans les régions/réseaux/commissions....
- Définir les actions 2021 de la commission

## **VII. DATE ET PERSPECTIVES POUR LES PROCHAINES REUNIONS**

La prochaine commission SSQVS est planifiée pour le **Mercredi 13 Janvier 2021 de 9H à 12H.** (Sous réserve de confirmation de créneau disponible par la FNSPF)

## SUIVI DES ACTIONS A MENER (20/11/2020)

	ACTIONS	RESPONSABLE_ACTIONS	SUIVI
SOLLICITATIONS RECUES	Apporter une réponse au SP sur les chaussants de sécurité	Audrey GENRE	A faire
	Organiser une visioconférence avec la thésarde sur les TMS	Audrey GENRE Patrick RACOUA Thierry SENEZ	En cours
	Concernant la demande d'un futur doctorant : <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Reprendre contact avec lui et obtenir plus d'informations</li> <li>2. Faire des recherches sur les modalités/conduites d'accompagnement d'un tel contrat</li> <li>3. Réaborder ce sujet lors de la prochaine commission</li> </ol>	Audrey GENRE	A faire
TRAVAUX EN COURS	Vérifier si le Tome 20 de la BD les pompiers est visualisable sur une plateforme	Audrey GENRE	Fait - le 20/11/2020
	Envoyer le document sur le risque routier à la commission SSQVS	Audrey GENRE	Fait - 20/11/2020
REUNION	Organiser la prochaine réunion pour le 13/01/2021	Audrey GENRE - Hervé TESNIERE	En cours